

Fonds Commun de Placement dans l'innovation - Code ISIN : FR0013265451

Agrément AMF : 04/07/2017

Société de gestion : ALTO INVEST

65, rue du Maréchal Foch – 78000 Versailles – France

Tél. : 01 39 54 35 67 – Fax : 01 39 54 53 76 – www.altoinvest.fr

Société Anonyme – au capital de 1 073 640 € – R.C.S. Versailles 439 294 331

N°d'Agrément AMF : GP 01-039

Dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

29, boulevard Haussmann

75009 Paris

ÉTAPE 1 : IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e)

 M.

 Mme

Situation familiale :

 Célibataire

 Marié (e)

 Veuf (ve)

 Divorcé (e)

 Concubin

 Pacsé (e)

Merci de bien vouloir remplir le bulletin de souscription en MAJUSCULES au stylo Noir

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Né(e) le À Département

Nationalité Profession

Téléphone

E-mail @ .

Adresse postale

Code postal Ville

Adresse fiscale (si différent de l'adresse postale)

CO-SOUSCRIPTEUR éventuel

Je soussigné(e)

 M.

 Mme

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Né(e) le À Département

Nationalité Profession

Si différent du souscripteur :

Téléphone

E-mail @ .

Adresse postale

Code postal Ville

Adresse fiscale (si différent de l'adresse postale)

ÉTAPE 2 : ENGAGEMENTS ET DÉCLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Si vous êtes un nouveau souscripteur : autorise ou n'autorise pas ALTO INVEST à lui adresser la lettre d'information trimestrielle et toute notification par courrier électronique, à l'adresse indiquée préalablement.

Le souscripteur :

Reconnais avoir acquis le fonds FCPI INNOVALTO 2017-2018 en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier*.

Certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite, du trafic de stupéfiants, de la fraude aux intérêts financiers des Communautés Européennes, de la corruption ou d'activités criminelles, et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Déclare effectuer cet investissement pour mon propre compte et en aucun cas pour le compte d'un tiers. Dans le cas contraire ou en cas de changement, le souscripteur s'engage à informer la Société Générale et ALTO INVEST.

Déclare ne pas répondre aux critères du statut de «US person» au sens du droit fiscal américain. Le souscripteur s'engage à notifier à ALTO INVEST tout changement de statut.

Certifie que le commercialisateur, après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière de placement,

- m'a remis la brochure de présentation et le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)** joints au présent bulletin du FCPI INNOVALTO 2017-2018 dont j'ai pris connaissance, préalablement à ma souscription, et m'a informé des risques que peut comporter ce produit (et en particulier le risque de pouvoir perdre de l'argent),
- m'a informé que le règlement du fonds est à ma disposition sur le site internet d'ALTO INVEST et sur simple demande auprès de la société de gestion.
- a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant à l'étape 4 et dont je certifie avoir pris connaissance,
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FCPI INNOVALTO 2017-2018.

Déclare être informé de ma catégorisation en qualité de **client non professionnel**.

Les données à caractère personnel recueillies dans ce document par ALTO INVEST sont nécessaires pour le traitement de votre souscription au fonds concerné. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés pour les finalités suivantes : la souscription et la gestion du fonds. Vos opérations et données personnelles sont couvertes par le secret professionnel auquel nous sommes tenus. Vous pouvez, à tout moment, conformément à la loi informatique fichiers et libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire rectifier en écrivant par lettre simple à ALTO INVEST 65 rue du Maréchal Foch – 78000 Versailles. Cette demande devra être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du titulaire.

* Disponible sur demande.

** Le règlement du fonds, le dernier rapport annuel et la composition d'actifs sont disponibles sur simple demande écrite auprès d'ALTO INVEST.

ÉTAPE 3 : SOUSCRIPTION ET ENCADREMENT DES FRAIS

Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Je déclare souscrire à , (nombre minimum de 15) parts A de ~~100~~ euros chacune du FCPI INNOVALTO 2017-2018 (dont 5 euros de droits d'entrée pour chaque part A)

Je verse un montant de souscription initiale totale de , euros, **2% soit 102 €**
qui comprend un montant de droits d'entrée de , euros.

Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 9,5 ans.

Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,68% (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,93% (TMFAM_D) dans la limite maximale de 9,5 ans.

Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion ("Carried interest")

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 100% (RM).

Le règlement de la souscription totale s'effectuera par chèque à l'ordre de « FCPI INNOVALTO 2017-2018 »

Durée de blocage des avoirs comprise entre 7,5 ans et 9,5 ans

Ce versement sera converti en parts A du FCPI INNOVALTO 2017-2018 dès réception du versement par le dépositaire du FCPI.

Il me sera adressé une attestation nominative pour les parts souscrites et libérées.

Afin de bénéficier des avantages fiscaux(1) spécifiques aux FCPI

je déclare :

- m'engager conformément aux dispositions du Code Général des Impôts à conserver les parts A souscrites pendant 5 ans au moins à compter de la souscription.
- avoir pris note que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :
 1. être fiscalement domicilié en France,
 2. ne pas détenir avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du FCPI INNOVALTO 2017-2018 ni détenir ou avoir détenu à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts du FCPI plus de 25% des droits dans les bénéficiaires de société dont les titres figurent à l'actif du FCPI.
- avoir noté que le non-respect des engagements entraînerait la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficié.
- avoir pris connaissance du plafonnement global des avantages fiscaux relatifs à l'impôt sur le revenu.
- être informé que le FCPI INNOVALTO 2017-2018 n'est pas éligible au dispositif de réduction ISF.

(1) Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié postérieurement à la date d'édition de la présente brochure (31 aout 2017)

ÉTAPE 4 : CONSERVATION DES PARTS

Je souhaite que les parts A que je souscris soient (cocher la case correspondante) :

- Conservées en nominatif pur à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, **choix par défaut** (il me sera alors adressé une convention d'inscription en compte)
ou
 Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établissement dont les coordonnées sont mentionnées sur le RIB [ci-joint](#)

Avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7,5 années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement, soit jusqu'au 1er juillet 2025 prorogeable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 1er juillet 2027. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres FCPI précédents gérés par ALTO INVEST relatif au quota d'investissements éligibles :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 30 juin 2017	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint	Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 30 juin 2017	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint
ALTO INNOVATION 6	2007	N/A en préliquidation	31 décembre 2009	FCPI EUROPE ALTO INNOVATION	2011	66,26%	31 octobre 2013
FCPI FORTUNE ALTO	2008	N/A en préliquidation	30 avril 2011	FORTUNE ALTO 2012	2012	100%	30 avril 2014
ALTO INNOVATION 7	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010	ALTO INNOVATION 2012	2012	67,68%	31 octobre 2014
FCPI INNOVATION DURABLE 2	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010	EUROPE LEADERS	2012	64,85%	31 octobre 2014
FORTUNE ALTO INNOVATION 2	2009	83,46%	31 décembre 2010	FORTUNE EUROPE 2013	2013	100%	31 décembre 2015
ALTO INNOVATION 8	2009	N/A en préliquidation	17 novembre 2011	EUROPE ALTO INNOVATION 2013	2013	61,84%	31 décembre 2015
FCPI EUROPE ALTO	2009	61,74%	14 décembre 2011	FORTUNE EUROPE 2014	2014	100%	30 septembre 2017
FCPI INNOVATION DURABLE 3	2009	64,94%	31 octobre 2012	FCPI OBJECTIF EUROPE	2014	62,11%	30 juin 2018
ALTO INNOVATION 9	2010	65,97%	31 octobre 2012	FCPI FORTUNE EUROPE 2015	2015	59,59%	31 décembre 2018
FCPI EUROPE ALTO 2	2010	63,28%	31 octobre 2012	FCPI innovALTO 2015	2015	27,18%	30 juin 2018
FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3	2011	88,00%	30 avril 2013	FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017	2016	7,62%	23 décembre 2019
ALTO INNOVATION 10	2011	64,96%	31 octobre 2013				

Coordonnées du commercialisateur ou cachet

Code ALTO INVEST N°

INVEST-enligne / DCGA
47 rue Poterne
21200 BEAUNE
03 80 24 75 15
contact@invest-enligne.com

Le souscripteur accepte :

- de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra donc servir à un autre financement,
- éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage.

L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissement.

Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI.

*Le règlement du FCPI INNOVALTO 2017-2018 est disponible sur demande auprès de la société de gestion et sur son site internet.
Le distributeur est amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers.*

Le détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des produits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport de chaque souscripteur le cas échéant) ainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture eau, électricité, gaz, opérateur Télécom, avis d'imposition ou certificat de non imposition, quittance d'assurance du logement, quittance de loyer).

Fait en quatre exemplaires dont un m'est remis à

le

Signature du ou des souscripteurs précédée(s) de la mention manuscrite :

« Lu et approuvé, je déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives aux conditions de rachat. »

Signature souscripteur :

Signature co-souscripteur :